

Fiche Accessibilité ERP – Etude et Analyse des Conditions d'accès

Accéder au bâtiment

Fiche 2/4 version 2021



REFERENCE CLIENT :

.....

Bâtiment pris en compte :

Surface(s) prise(s) en compte : m²

A priori : construction d'un ERP neuf - création d'un ERP dans un cadre bâti

Effectif théorique ou déclaré par niveau et par bâtiment :

		Pour une activité donnée		Effectif du public	Effectif du personnel
Niveaux	Types d'activités exercées	Surfaces	Mode de calcul (pers/m ² , déclaratif, places, ...)	par niveau	par niveau
RDC					
Effectif					
Effectif public et personnel				TOTAL =	



Repérage

- Signalisation adaptée permettant le repérage et l'orientation.
- Enseigne visible et lisible de loin et de près.

Visibilité :

- Vision et lecture possible en position debout et assise.
- Absence de reflets, éblouissements, contre-jour.
- Si situé à plus de 2,20 m, permet de s'approcher à moins d'1 m.

Lisibilité :

- Contraste visuel par rapport au fond.
- Hauteur mini des éléments relatifs à l'orientation : 15 mm.
- Entrée facilement repérable.

Fiche de travail



Cheminements extérieurs au bâtiment à l'intérieur de la parcelle en liaison avec les cheminements du Domaines Public et/ou un parking privé PMR

Concerné Non concerné (Bâtiment donnant directement sur le domaine public)

Le sol du cheminement, entre le domaine public et l'entrée du commerce, est non meuble, non glissant et ne présente aucun obstacle.

Préciser le type de revêtement :
.....
.....

Horizontal et sans ressaut.

Il est contrasté ou comporte un repère continu tactile sur toute sa longueur.

Préciser le type de repère utilisé :
.....
.....

Signalisation permettant le repérage et l'orientation :

- À l'entrée du terrain.
- À chaque croisement de largeur correspondant à 1,50 m de diamètre.
- Vision et lecture possible en position debout et assise.
- Absence de reflets, éblouissements, contre-jour.
- Si situé à plus de 2,20 m, permet de s'approcher à moins d'1 m.
- Contraste visuel par rapport au fond.
- Hauteur mini des éléments relatifs à l'orientation : 15 mm, autres éléments 4,5 mm.

Recours à des icônes/pictogrammes normalisés.

Préciser :
.....

Largeur optimale 1,40 m, peut être réduit ponctuellement à 1,20 m (sur l'existant 1,20 m et ponctuellement à 0,90 m)

Dévers < 2 % (<3 % sur l'existant)

Absence d'obstacle

Escalier de moins de 3 marches avec contraste visuel première et dernière contre-marche, nez de marche contrasté antidérapant, bande d'éveil de vigilance tactile.

Escalier de 3 marches ou plus avec main courante (Ø 4cm section ronde recommandée), contraste visuel première et dernière contre-marche, nez de marche contrasté antidérapant, bande d'éveil et de vigilance, hauteur ≤ 16 cm, profondeur giron ≥ 28 cm.

Croisement d'un itinéraire de véhicules avec dispositif d'éveil de vigilance pour piétons, signalisation conductrice, éclairage.

Dispositif d'alerte au risque de chute pour tout dénivelé de plus de 0,25m situé à moins de 0,90m d'un cheminement (exemple : bordurette chasse-roue ou massif de fleurs).



Stationnement privé (ou public si ERP même gestionnaire que la voirie)

Concerné Non concerné

Si l'établissement dispose d'un parking privatif :

Nombre de place ordinaire : Nombre de place PMR :

Il comporte au moins 1 place réservée aux personnes handicapées (au moins 2 % de places réservées PMR), 3,30 m de large, 6,20 m de long (pour faciliter le déchargement des fauteuils par l'arrière si parkings organisés en bataille ou en épis), sans empiéter sur la circulation piétonne (5,00m à défaut sur l'existant).

Pente moins de 2 % (moins de 3 % pour l'existant).

Place de stationnement située le plus proche possible de l'entrée.

Signalisation peinture : 2 pictogrammes à l'entrée de l'emplacement.

Type de revêtement utilisé :
.....
.....

Si contrôle d'accès, doit être adapté à tout type de handicap par signalisation sonore ou visuelle (possibilité de visualiser le conducteur, et boucle d'induction magnétique intégrée).

Signalisation panneau : type B6a1 + M6h.



Préciser si signalisation horizontale contrastée autre que peinture (en fonction du revêtement) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Accès au bâtiment (piéton depuis l'espace commun)

L'établissement est accessible de plain-pied, sans ressaut

Si difficulté : avec un ressaut conforme (inférieur à 2 cm ou jusqu'à 4 cm avec pente).

Le seuil de la porte, les grilles et essuie-pieds ne bloquent ni la roue d'un fauteuil, ni la canne d'un malvoyant (espace < 2cm).

Présence d'un palier de repos devant la porte (< 2 % ou < 3 % sur l'existant) de dimension adaptée en fonction du sens d'ouverture de la porte :

Ouverture en poussant : 1,20 m x 1,40 m.

Ouverture en tirant : 1.20 m x 2.20 m

Seuil de la porte : arrondi ou chanfreiné.

Plan incliné permanent

Concerné Non concerné

Pente du plan incliné :%

Plan incliné équipé d'une main courante si la pente > 4% de section Ø 4 cm rond (recommandation).

Il présente une pente inférieure à 5 %, (6 % dans le bâti existant)

Ou à 8 % sur moins de 2 m (10 % dans bâti existant),

Ou à 10 % sur moins de 0,50 m (12 % dans bâti existant).

Pour tout dépassement de ces normes de pentes → dérogation.

Un palier de repos (1,20 m sur 1,40 m) est nécessaire en haut et en bas de chaque plan incliné (pente < 2 % (< 3 % sur l'existant)).

Pas de ressaut devant un plan incliné.

Présence de mains courantes (recommandées au-delà de 4%), d'une section ronde de 4 cm de diamètre).



Rampe amovible (autorisé que pour le cadre bâti existant)

Concerné Non concerné

- Supporter une masse minimale de 300 kg.
- Être suffisamment large pour accueillir une personne en fauteuil roulant.
- Être non glissante.
- Être contrastée par rapport à son environnement.
- Être constituée de matériaux opaques.
- Sonnette située à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m (recommandation : 1.10 m).
- Il présente une pente inférieure à 6 %, à 10 % sur moins de 2 m, 12 % sur moins de 0,50 m.

Pour tout dépassement de ces normes de pentes → dérogation.

En cas de ressaut supérieur à 4 cm, recours possibles :

- 1 : plan incliné vers l'intérieur avec cache amovible en forme de marche.
- 2 : plan incliné escamotable frontal.
- 3 : plan incliné escamotable en équerre avec cache amovible en forme de marche.
- 4 : plan incliné amovible frontal.
- 5 : plan incliné amovible en équerre transportable en plusieurs éléments.

Préciser le dispositif d'accès retenu :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Annexe : aide à la prescription

version 2021

Dimensions utiles

- Gabarit fauteuil roulant : rectangle de 125 x 75 cm.
- Espace d'usage du fauteuil : rectangle de 130 x 80 cm
À dessiner au droit et à l'aplomb de chaque système de commande sur les plans projets.
- Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour : aire circulaire de 150 cm de diamètre.
À dessiner dans les circulations sur les plans projets.
- Espace de manœuvre de porte : espace libre de 220 x 140 cm pour tirer une porte.
Ou de 170 x 140 cm pour pousser une porte.
- Espace entre le mur et une poignée de porte : 40 cm.
- Passage utile de porte : espace libre de 83 cm (77 cm dans le bâti existant)
entre le vantail ouvert à 90 ° et le bord intérieur de l'huissierie, poignée non comprise.

Contrastes des couleurs

%	Beige	Blanc	Gris	Noir	Brun	Rose	Violet	Vert	Orange	Bleu	Jaune	Rouge
Rouge	78	84	32	38	7	57	28	24	62	13	82	
Jaune	14	16	73	89	80	58	75	76	52	79		
Bleu	75	82	21	47	7	50	17	12	56			
Orange	44	60	44	76	59	12	47	50				
Vert	72	80	11	53	18	43	8					
Violet	70	79	5	56	22	40						
Rose	51	65	37	73	53							
Brun	77	84	26	43								
Noir	87	91	58									
Gris	69	78										
Blanc	28											
Beige												

